

Rapport annuel

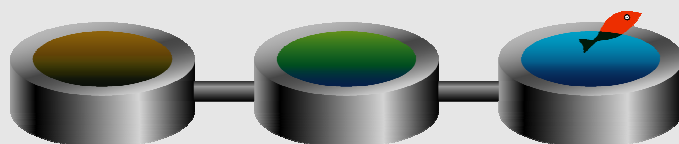


S.I.A. DE LA REGION DE L'HAUTIL

Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2007
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2007

Document présenté
le 2 octobre 2008

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES FACTURES	4
■	CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE	4
■	OUVRAGE DE TRAITEMENT DES EAUX USEES	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	6
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF HORS REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE ET HORS PART COMMUNALE.....	7
■	RECETTES D'EXPLOITATION	8
■	ETAT DE LA DETTE.....	8
■	TRAVAUX REALISES ET A VENIR	9
■	TRAVAUX REALISES SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE :	9
■	TRAVAUX REALISES PAR LE DELEGATAIRE EN DOMAINE PUBLIC :	9
■	REALISATIONS A VENIR PROPOSEES PAR LE DELEGATAIRE :	10

■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le S.I.A DE LA REGION DE L'HAUTIL regroupe les communes de AIGREMONT, ANDRESY, CARRIERES-SOUS-POISSY, CHAMBOURCY, CHANTELOUP-LES-VIGNES, MAURECOURT, MEDAN, ORGEVAL, POISSY, TRIEL-SUR-SEINE et VILLENES-SUR-SEINE.

Le syndicat assure le transfert des effluents vers la station d'épuration des Grésillons, propriété du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP).

Chaque commune reste responsable de son réseau de collecte primaire.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société LYONNAISE DES EAUX France en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 31 mars 2000. La durée du contrat est de 12 ans. Il prendra fin le 31 mars 2012.

Le principal avenant au contrat est le suivant

Avenant n°	Date	Objet
1	09/01/2001	Transfert du contrat de la société Suez Lyonnaise des Eaux à la nouvelle société Lyonnaise des Eaux France
2	20/12/2002	Modification des conditions d'exploitation et prise en compte de l'arrêt programmé de la station de Carrières sous Poissy
3	20/10/2006	Intégration du nouveau poste de la station de Carrière Installation de la télésurveillance des postes
4		Sortie de Boisemont et transfert d'une canalisation à cette commune

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société LYONNAISE DES EAUX France sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Gestion des abonnés	accueil des usagers, traitement des doléances client
Mise en service	transfert des effluents
Renouvellement	des branchements sur le réseau intercommunal, des clôtures, des collecteurs <6m, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge

Renouvellement	des collecteurs, du génie civil
-----------------------	---------------------------------

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2006	2007	Variation
Nombre d'abonnements	18 190	18 607	+2,29 %

■ VOLUMES FACTURES

	2006	2007	Variation
Total des volumes facturés [m³]	5 422 078	5 345 988	-1,40 %

■ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

- *Ouvrages du réseau de collecte des eaux usées*

Désignation du poste	Fonctionnement de l'année 2007				Variation de 2006 à 2007	
	Temps de fonctionnement [h]	Volume pompé [m³]	Consommation [kWh]	Ratio [kW/m³]	Volume [m³]	Consommation [kWh]
Poste de relèvement du Manoir	864	1001 635	64 304	0,06	-65 620	-6 665
Poste de relèvement du Moussel	1 171	224 772	192	0,00	29 214	-15 394
Poste de relèvement de la Reine Blanche	474	201 020	5 184	0,03	-92 000	- 309
Poste de relèvement de la station de Carrières	1 507	4280 826	420 800	0,10	NS	NS
Poste de relèvement des Grésillons	3 011	671 346	18 302	0,03	-54 364	- 72
Poste de relèvement de Médan	748	28 408	38	0,00	1 960	-5 246
Poste de relèvement de Béthemont	121	7 261	1 725	0,24	- 24	- 71
Poste de relèvement de Jourdain	160	2 871	1 641	0,57	- 225	5
Poste de relèvement de l'Usine à gaz	1 444	3046 650	163 542	0,05	-890 536	-17 773
Poste de relèvement des Migneaux	1 243	1669 817	101 442	0,06	-116 054	-7 722
Poste de relèvement de l'Hautil	1 849	22 192	4 608	0,21	899	102
Poste de relèvement des Hauts Prés	2 012	587 373	79 250	0,13	-43 215	-8 753
Poste de relèvement Villa Louise	2 264	319 276	141	0,00	-245 608	-17 754

- *Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées*

Linéaire [km]	2006	2007	Variation
Réseau séparatif	58,417	59,037	+1,06 %
- dont canalisations de refoulement	11,417	12,033	+5,40 %
Réseau unitaire	7,045	7,045	0,00 %
Réseau eaux usées (total)	85,634	86,254	+0,72 %
Réseau eaux pluviales	20,172	20,172	0,00 %
Nombre de grilles	115	115	0,00 %
Nombre d'avaloirs	271	271	0,00 %
Nombre de déversoirs d'orage	15	15	0,00 %
Nombre de chambres à sable	1	1	0,00 %

■ **OUVRAGE DE TRAITEMENT DES EAUX USEES**

Depuis l'arrêt de la station d'épuration de Carrières-sous-Poissy, le syndicat ne gère plus d'ouvrage de traitement des eaux usées.

Les eaux usées sont épurées par la station d'épuration du SIAAP, dite des Grésillons, située à Triel-sur-Seine.

■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

Le comité syndical vote le tarif concernant la part collectivité.

Le tarif concernant la part de la société Lyonnaise des Eaux France est fixé par le contrat d'affermage et indexé semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Une part dédiée au réseau de collecte primaire est reversée à chaque commune et/ou à son exploitant. Son montant est fixé annuellement par chaque commune indépendamment du syndicat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service est basé sur la consommation d'eau potable. Les volumes sont relevés annuellement. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

	1 ^{er} jan 2007	1 ^{er} jan 2008
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0	0,2770

■ **LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Tarif hors redevance de modernisation des réseaux de collecte et hors part communale**

• *Évolution du tarif de l'assainissement collectif*

	Désignation	1 ^{er} jan 2007	1 ^{er} mars 2007	1 ^{er} jan 2008
Part de l'exploitant				
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,2998	0,1999	0,2029
Part de la collectivité				
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,1805	0,1805	0,1837
Part Traitement SIAAP [€/m³]	le m ³	-	0,3811	0,3811
Lutte contre la pollution		0.4891	0.4891	0.6969
TVA		5,5 %	5,5 %	5,5 %

La baisse de la part de l'exploitant est consécutive à la baisse des charges d'exploitation due à l'arrêt de la station d'épuration de Carrières-sous-Poissy et à la mise en service du poste de relèvement vers les Grésillons.

• *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1 ^{er} jan 2007	1 ^{er} jan 2008	Variation
Exploitant	35,98	24,35	-32,32 %
Collectivité	21,66	22,04	+1,75 %
Part Traitement SIAAP	-	45,73	
Lutte contre la pollution *	58.69	83.63	+42.49 %
TVA	6.40	9.67	
Total [€ TTC]	122.73	185.42	+ 51 %

* Le montant de la redevance « lutte contre la pollution » est le même pour toutes les communes du SIARH à l'exception de Saint-Germain-en-Laye où la redevance vaut 0.4556 € HT/m³ au 1^{er} janvier 2007 et 0.4951 € HT/m³ au 1^{er} janvier 2008.

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1.55 €/m³

■ **RECETTES D'EXPLOITATION**

- *Recettes de la collectivité*

	2006	2007	Variation
Total recettes liées à la facturation des abonnés	667 412,00 €	693 000,00 €	+3,83 %

- *Recettes de l'exploitant*

	2006	2007	Variation
Total recettes liées à la facturation des abonnés	1 685 203,00 €	996 000,00 €	-40,90 %
Autres recettes			
Recettes de raccordement	15 479,00 €	29 000,00 €	+ 87,35 %
Produits accessoires	260,00 €	0,00 €	NS
Total autres recettes	15 739,00 €	29 000,00 €	+84,26 %
TOTAL	1 700 942,00 €	1 025 000,00 €	-39,74 %

■ **ETAT DE LA DETTE**

L'état de la dette au 31 décembre 2007 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2007
Encours de la dette au 31 décembre	888 961,62 €
Remboursements au cours de l'exercice	511 522,21 €
dont en intérêts	45 600,65 €
dont en capital	465 921,56 €

■ Travaux réalisés et à venir

■ TRAVAUX REALISES SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE :

Au cours de l'exercice 2007, la collectivité a réceptionné le nouveau poste de la station, qui assure le transfert des eaux usées collectées dans le périmètre du syndicat vers la station d'épuration des Grésillons.

La collectivité a également financé les études pour la démolition de l'ancienne station d'épuration de Carrières sous Poissy, pour l'installation d'un comptage au niveau de 4 déversoirs d'orage et pour la rénovation des postes de refoulement de l'Usine à Gaz et des Migneaux.

Enfin, elle a recruté des maîtres d'œuvre pour la mise en séparatif de certaines parties du réseau unitaire des communes de Poissy et Chanteloup-les-Vignes.

■ TRAVAUX REALISES PAR LE DELEGATAIRE EN DOMAINE PUBLIC :

NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE
Débouchages de canalisations	1
Débouchages de branchements	1
Création de Branchements	8
Curage préventif	5 401 ml
Inspections télévisées	250 ml
Nombre de contrôles de conformité	31
Nombre d'avaloirs nettoyés	748
Interventions sur la chambre à sable	2 opérations de nettoyage

INTERVENTION SUR LES OUVRAGES	DESCRIPTION
Poste du Moussel	Travaux de mise en sécurité
Poste du Manoir	Travaux de mise en sécurité Remplacement du démarreur de la pompe 2
Poste de la station de Carrières	Renouvellement de la supervision
Poste de la Reine Blanche	Remplacement de la plaque d'accès à la bache Mise en place d'un débitmètre et d'un satellite de télégestion
Poste de Médan	Remplacement de la pompe 1
Poste de Béthemont	Renouvellement de la sonde de niveau
Poste de l'Usine à Gaz	Travaux de mise en sécurité Remplacement de la ligne hydraulique de la pompe Mise en place d'un débitmètre et d'un satellite de télégestion
Poste des Hauts Près	Remplacement de la roue et des volutes de la pompe 1
Poste Villa Louise	Renouvellement de la sonde de niveau
Bassin de la Clémenterie	Remplacement du portail
Bassin des Renardières	Remplacement du portail

■ **REALISATIONS A VENIR PROPOSEES PAR LE DELEGATAIRE :**

Le délégataire demande à la collectivité de poursuivre l'instrumentation des postes et des déversoirs d'orage.

Le délégataire souhaite également que la collectivité rende obligatoire les conventions spéciales de déversement pour tous les abonnés non-domestiques.

